

Référence :

- Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.
- Circulaire n° 2017-058 du 4-4-2017, circulaire qui précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive notamment avec les modifications de protocoles.

Cette brochure présente pour l'Académie de Toulouse, une des activités physiques et sportives retenue pour la session 2021.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées pour l'examen ponctuel terminal concernent : les candidats individuels, scolarisés au CNED ou inscrits dans un établissement hors contrat.

Le contrôle ponctuel terminal s'effectue sur deux épreuves.

Les candidats choisissent un couple d'épreuves indissociables parmi les cinq suivants:

ENSEMBLE N° 1 :	Gymnastique au sol – Badminton en simple
ENSEMBLE N° 2 :	Gymnastique au sol – Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 3 :	Badminton en simple – Sauvetage
ENSEMBLE N° 4 :	Badminton en simple – Demi-Fond (3 x 500 m)
ENSEMBLE N° 5 :	Tennis de table en simple – Demi-Fond (3 x 500 m)

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir leur sécurité.

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec sa convocation et une pièce d'identité.

I. Description de l'épreuve :

- Épreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles (8) chronométré d'une distance de 200m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat. L'épreuve de remorquage du mannequin est reliée au 200 m avec obstacles.
- Le candidat aura le choix du mannequin (enfant ou adulte).
- Le mannequin sera immergé à 2m de profondeur.
- Le temps de remorquage sera de 1min maximum.
- Le candidat communiquera son projet personnel de parcours : la performance chronométrée, le nombre d'obstacles franchis, le type de mannequin remorqué (enfant ou adulte).

II. Conditions de l'épreuve :

- La tenue sera nécessairement adaptée au règlement intérieur du bassin (maillot de bain, bonnet de bain et lunette recommandée)

III. Aide à la préparation :

- Cette épreuve demande une pratique régulière de la natation de distance et également un travail subaquatique et de remorquage.
- Les 3 projets annoncés au début de l'épreuve demandent d'avoir préalablement réalisé cette épreuve dans sa totalité.

IV. Compétence attendue : BOEN n° 9 du 01/03/2018

Niveau 4 : En choisissant son mode de nage se déplacer vite sur une distance longue tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.



V. Déroulement de l'évaluation :

1ère phase : présentation de l'épreuve

- Choix du projet de l'épreuve.
- L'épreuve se déroulera sur un bassin de 25m.

2ème phase : échauffement libre d'une durée de 20 min

3ème phase : passation de l'épreuve

 <p>académie Toulouse</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>ÉPREUVE OBLIGATOIRE EN PONCTUEL ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</p> <p>Baccalauréat professionnel - session 2021</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>LIVRET CANDIDAT</p> </div>	<p>Sauvetage</p>
---	---	-------------------------

VI. Notation : : BOEN n° 9 du 01/03/2018

La notation de la prestation physique sur 20 points.

- **6 points** : la performance chronométrique.
- **6 points** : la distance de remorquage et le respect du temps imparti.
- **3,5 points** : le nombre d'obstacles franchis (+0,5 point par obstacle franchi à partir de 2 obstacles).
- **1,5 point** : la nature de l'objet remorqué (enfant ou adulte).
- **3 points** : la conformité au projet annoncé.

Natation sauvetage Bac pro

Compétence attendue		Principe d'élaboration de l'épreuve			
<p>Niveau 4 En choisissant son mode de nage, se déplacer vite sur une distance longue tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.</p>		<p>Épreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles chronométré d'une distance de 200 m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40 m choisie par le candidat. Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant au moins 8 obstacles à franchir. Ces obstacles sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2 m. Les modalités de franchissement sont libres. Tout contact avec un obstacle est pénalisé. Le nombre de tentatives de franchissement est limité à 10 sur l'ensemble du parcours. Au terme du parcours d'obstacles, et sans arrêt, l'élève remonte en surface le mannequin choisi immergé à environ 2m de profondeur, et le remorque sur une distance choisie, sous forme d'allers-retours en temps limité (1 minute maximum). Pour chaque passage, deux mannequins au moins sont immergés; le candidat identifie celui choisi dans son projet. Le candidat communique avant le début de l'épreuve son projet personnel de parcours : performance chronométrée, nombre d'obstacles franchis, type de mannequin remorqué (enfant ou adulte).</p>			
Points à affecter	Éléments à évaluer	Compétence de niveau 4 en cours d'acquisition (de 0 à 9 pts)	Compétence de niveau 4 acquise (de 10 à 20 pts)		
12 points	Performance chronométrique lors du franchissement d'obstacles	Moins de 7.15 (G), 8.00 (F) 0,5 pt 6.45 (G), 7.30 (F) 1 pt 6.15 (G), 7.00 (F) 1,5 pt 5.45 (G), 6.30 (F) 2 pts	Moins de 5.30 (G), 6.15 (F) 2,5 pts 5.15 (G), 6.00 (F) 3 pts 5.00 (G), 5.45 (F) 3,5 pts 4.45 (G), 5.30 (F) 4 pts	Moins de 4.30 (G), 5.15 (F) 4,5 pts 4.15 (G), 5.00 (F) 5 pts 4.00 (G), 4.45 (F) 5,5 pts 3.45 (G), 4.30 (F) 6 pts	
	Distance de remorquage aller-retour et respect du temps imparti	<ul style="list-style-type: none"> Dépassement de temps (plus de 5 ") ou arrêt avant la fin du retour : 0 pt Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour, et distance supérieure à 10m : 1 pt Et distance supérieure à 15 m : 2 pts 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour, et distance supérieure à 20 m : 3 pts Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour, et distance supérieure à 25 m : 4pts 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour, et distance supérieure à 30 m : 5pts Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour, et distance supérieure à 35 m : 6 pts 	
05 points	Nombre d'obstacles franchis Les contacts avec les obstacles sont autorisés mais pénalisés chacun d'un demi-point.	2 : 0,5 pt 3 : 1 pt 4 : 1,5 pts	5 : 2 pts 6 : 2,5 pts	7 : 3 pts 8 : 3,5 pts	
	Nature de l'objet remorqué	Mannequin enfant, dont les voies respiratoires demeurent le plus souvent émergées : 0,5 pt	Mannequin adulte dont les voies respiratoires demeurent le plus souvent émergées : 1 pt	Mannequin adulte dont les voies respiratoires demeurent constamment émergées : 1,5 pts	
03 Points	Conformité au projet annoncé	Le parcours réalisé diffère du projet annoncé dans le nombre d'obstacles franchis. Plus d'1 obstacle de différence. : 0 pt 1 obstacle de différence : 1 pt	Le parcours réalisé est conforme au projet annoncé dans le nombre d'obstacles franchis mais la performance chronométrée varie (écart de 10" à 20" en plus ou en moins) : 2 pts	Le parcours réalisé est conforme au projet annoncé et pour la performance chronométrée (écart toléré de plus ou moins 10") : 3 pts	